

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

PSC/HLS/10 (2023)

**PROJET DE CONCLUSIONS DU 10^{ÈME} SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE, PROCESSUS D'ORAN**

***« CÉLÉBRATION DE 10 ANS DE PROGRÈS ET DE COOPÉRATION : UNE DÉCENNIE DE
TRANSFORMATION ET D'INNOVATION, POUR ATTEINDRE ENSEMBLE DE NOUVEAUX SOMMETS »***

17 AU 18 DÉCEMBRE 2023, À ORAN, EN ALGÉRIE



**PROJET DE CONCLUSIONS DU 10^{ÈME} SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE, PROCESSUS D'ORAN**

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) et les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3), en collaboration avec le Département des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité de la Commission de l'UA (CUA), le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR), ont organisé le 10^e Séminaire annuel de Haut niveau sur la Paix et la sécurité en Afrique : *Soutenir les membres africains entrants du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) à se préparer pour traiter les questions de paix et de sécurité sur le Continent*, du 17 au 18 décembre 2023, à Oran, en Algérie. Le Séminaire s'est tenu conformément au Communiqué [PSC/HoG./COMM(CCCXCVII)] adopté par le CPS lors de sa 397^e réunion tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement à New York, le 23 septembre 2013, qui a examiné le partenariat entre l'UA et les Nations unies (NU) dans le domaine de la paix et de la sécurité, et qui a, entre autres, décidé, de la nécessité de « *renforcer davantage les consultations entre le Conseil de Paix et de Sécurité et les membres africains du Conseil de sécurité, afin de s'assurer que les décisions du CPS et celles de la Conférence de l'UA sont effectivement promues et défendues au sein du Conseil de sécurité des Nations unies* ».

2. Le 10^e Séminaire de Haut niveau a coïncidé avec le 10^e anniversaire du Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique. Dans ce contexte, les participants ont saisi l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis jusque-là par l'A3 pour amplifier la voix de l'Afrique et défendre les intérêts et les positions de l'Afrique dans le cadre du processus décisionnel du Conseil de sécurité des Nations unies, y compris les défis rencontrés, les enseignements tirés et les meilleures pratiques adoptées.

3. Le Séminaire a également examiné le Projet de Manuel sur les modalités de renforcement de la coordination et de la coopération entre le CPS de l'UA et l'A3.

II. OBJECTIF PRINCIPAL

4. S'appuyant sur les fondements posés par les neuf (9) Séminaires de Haut niveau précédents, le 10^e Séminaire de Haut niveau a cherché à contribuer au renforcement de la capacité de l'A3 à promouvoir, articuler et défendre plus efficacement les positions africaines communes sur les questions de paix et de sécurité concernant le Continent, dans le cadre du processus décisionnel du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à renforcer la coopération, la collaboration et la coordination entre le CPS de l'UA et l'A3, pour davantage faire entendre la voix unifiée de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité des Nations unies.

5. Plus précisément, l'ordre du jour principal s'est appesanti sur les points suivants :

- a) Le 10^e anniversaire du Séminaire de Haut niveau : Le rôle du CPS et de l'A3 dans la promotion de la voix de l'Afrique sur les questions de paix et de sécurité à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations unies : ce qu'il faut faire de plus ;
- b) La résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique : Perspectives globales, réponses et implications pour l'A3 ;

- c) Mise à jour du projet de Résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur le financement des opérations de soutien de la paix de l'UA ; et
- d) Présentation et adoption du projet final du Manuel sur les modalités de coordination et de coopération entre le CPS de l'UA et l'A3.

III. PARTICIPATION

6. Le Séminaire a été présidé par l'Honorable Dr Mamadou Tangara, Ministre des Affaires étrangères de la Gambie et Président du CPS pour le mois de décembre 2023. Les autres participants comprenaient les honorables Ministres du Nigéria, de la Tunisie et du Zimbabwe, les vice-Ministres du Ghana et de l'Ouganda et les représentants permanents du Burundi, du Cameroun, de Djibouti, du Maroc, de la Namibie, du Sénégal, de l'Afrique du Sud et de la Tanzanie. Les membres actuels des A3 ont également participé au Séminaire, à savoir : le Ghana et le Mozambique. Les ministres de l'Algérie et de la Sierra Leone ont participé au Séminaire en tant que nouveaux membres de l'A3. La République gabonaise n'a pas participé au Séminaire car elle était suspendue de toute participation aux activités de l'UA et de ses organes, suite au changement inconstitutionnel de gouvernement intervenu en septembre 2023. Les ministres de la République algérienne démocratique et populaire et de la République de Sierra Leone ont également pris part au séminaire en tant que membres entrants de des A3

7. La Commission de l'UA était représentée au plus haut niveau par S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, qui était accompagné de S.E. Dr. Mohamed Ibn Chambers, Haut représentant de l'UA pour faire taire les armes et de S.E. Ambassadeur Fatima Kyari Mohammed, Représentante permanente de l'UA auprès des Nations unies, et des membres du personnel de la Commission de l'UA, notamment des hauts fonctionnaires et du personnel d'appui de la Commission. S.E. l'ancien Président Olusegun Obasanjo, Haut Représentant pour la Corne de l'Afrique, a participé en tant qu'invité d'honneur.

8. Les Nations unies étaient représentées au plus haut niveau par le Secrétaire général adjoint aux Opérations de paix, le Représentant Spécial du Secrétaire général auprès de l'UA et Chef du bureau des Nations unies auprès de l'UA (UNOAU), le Représentant Spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ainsi que par des fonctionnaires de l'UNITAR et de la Division des Affaires du Conseil de sécurité (SCAD).

9. Le Ministre des Affaires étrangères de l'Angola et les représentants de l'Égypte, de l'Éthiopie et du Kenya ont participé en leur qualité d'Amis du Séminaire, tandis que la République coopérative de Guyane a participé en tant qu'A3 – Plus 1. AMANI Africa et l'Institut d'études de sécurité ont participé en tant qu'invités du Séminaire.

10. Les représentants du Danemark, de la Norvège et de la Suisse ont participé au Séminaire en leurs qualités respectives de partenaires.

IV. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

11. S.E. Mamadou Tangara, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et des Gambiens de l'Extérieur, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de décembre 2023. S.E. Ahmed Attaf, Ministre des Affaires étrangères et de la Communauté algérienne à l'Etranger, a prononcé le discours de bienvenue en tant qu'hôte du Séminaire. S.E. Kwaku Ampra Twum-Sarpong, vice-Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale du Ghana en tant que coordinateur

des membres africains du Conseil de sécurité (A3) a également prononcé un discours et S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, ont fait des déclarations sur les objectifs stratégiques du Séminaire de Haut niveau. S.E. Elisabeth Droyer, Ambassadeur de Norvège en Algérie, a également délivré un message de bonne volonté au nom des partenaires (Danemark, Norvège et Suisse).

12. Les orateurs, au cours de la séance à huis clos, ont félicité la République algérienne démocratique et populaire et le République de Sierra Leone ont été félicitées pour leur élection en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Séminaire a salué leur engagement à continuer à défendre les positions africaines communes dans le cadre du processus décisionnel du Conseil de sécurité des Nations unies.

V. FORMAT

13. L'ordre du jour du Séminaire de Haut niveau était structuré en quatre sessions principales:

Première journée : 17 décembre 2023

Segment public

14. **Panel de discussion de Haut niveau I** : 10^e Anniversaire du Séminaire de Haut niveau : Le rôle du CPS et de l'A3 dans la promotion de la voix de l'Afrique sur les questions de paix et de sécurité à l'ordre du jour agenda du Conseil de Sécurité des Nations Unies, que reste-t-il à faire davantage ? Le Panel était modéré par S.E. Ahmed Attaf, Ministre des Affaires étrangères et de la Communauté algérienne à l'Étranger, et comprenait les panelistes suivants :

- S.E. Tete António, Ministre des Relations Extérieures de l'Angola ;
- S.E. M. Nabil Ammari, Ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger ;
- S.E. M. Kwaku Ampra Twum-Sarpong, vice-Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale du Ghana et Coordinateur des membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) ;
- S.E. Ambassadeur Fatima Kyari Mohammed, Représentante permanente de l'UA auprès des Nations unies ; et
- S.E. M. Jean Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les Opérations maintien de la paix.

15. **Panel de discussion de Haut niveau II** : La résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique : Perspectives mondiales, réponse et implications pour l'A3. Le Panel était animé par S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, avec les panelistes suivants :

- S.E. Yusuf Maitama Tuggar, Ministre des Affaires étrangères du Nigéria ;
- Frederick Musiiwa Makamure Shava, Ministre des Affaires étrangères et du commerce international du Zimbabwe ;

- John Mulimba, Ministre d'État aux Affaires étrangères de l'Ouganda ; et
- S.E. El Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Deuxième journée : 18 décembre 2023

Segment à huis clos:

16. Point sur le projet de Résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur le financement des opérations de soutien à la paix de l'UA.
17. Présentation et examen du projet final du Manuel sur les modalités de coordination et de coopération entre le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine et les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies.

VI. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES QUESTIONS ABORDÉES LORS DU SÉMINAIRE

A. À l'occasion du 10^e anniversaire du Séminaire de Haut niveau : Le rôle du CPS et de l'A3 dans la promotion de la voix de l'Afrique sur les questions de paix et de sécurité à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations unies - Que faudrait-il faire davantage?

18. Les participants ont pris note des réflexions des panélistes. Ils ont également noté la contribution significative du Séminaire de Haut niveau au renforcement de la capacité de l'A3 à s'acquitter plus efficacement de son mandat. Les participants ont noté les étapes clés suivantes comme conséquence de l'institutionnalisation du Séminaire de Haut niveau :

- a) La création de l'A3 et du Groupe africain à New York ;
- b) La mise en place de la coordination tournante de l'A3 ;
- c) L'officialisation de la Mission d'observation permanente de l'UA auprès des Nations Unies, à New York, en tant que Secrétariat de l'A3
- d) Consultations régulières entre l'A3 et le CPS ;
- e) Participation des représentants de l'A3 aux réunions du CPS tenues à Addis-Abéba ;
- f) Consultations approfondies entre l'A3 et le CPS avant les réunions annuelles de consultation conjointe entre le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies ;
- g) Amplification de la voix de l'Afrique dans le processus de prise de décision du Conseil de sécurité des Nations unies, y compris par le biais de la rédaction ou de la corédaction sur les dossiers africains ;
- h) La défense, l'articulation et la promotion efficaces des solutions africaines aux problèmes africains. Par exemple, en répondant au conflit dans le Nord de l'Éthiopie (Tigré) ; la levée des sanctions imposées à la Somalie et à la République centrafricaine ;

- i) Le renforcement de la cohésion et de l'unité d'objectif au sein de l'A3, qui a conduit à l'adoption de plusieurs Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies portant sur les intérêts de l'Afrique, telles que la Résolution 2457 (2019) du 27 février 2019 sur l'Initiative « Faire taire les armes en Afrique » ;
- j) La mise en place du Mécanisme A3 Plus 1 et l'élaboration de directives, de principes ou de modalités de collaboration connexes ;
- k) Le renforcement des relations entre l'A3 et le Groupe africain élargi à New York, ainsi qu'avec d'autres groupements régionaux ;
- l) Renforcement de la cohérence et de la coordination entre le CPS de l'UA et l'A3, grâce à la transmission en temps utile des décisions du CPS à l'A3 et à l'appui fourni par la Mission permanente d'observation de l'UA à New York (Secrétariat de l'A3) et le Secrétariat du CPS ;
- m) Encourager l'A3 à promouvoir et à défendre les positions communes et les intérêts de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité des Nations unies pendant leur mandat ;
- n) Nouer des liens étroits avec d'autres membres du Conseil de sécurité des Nations unies et avec l'ensemble de la famille des Nations unies afin de mobiliser efficacement le soutien en faveur des positions et des intérêts communs de l'Afrique, y compris le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 (G-77) ; et
- o) Coordination régulière entre le CPS et les experts de l'A3 dans les négociations sur les résultats de la réunion conjointe entre le CPS et le CSNU.

19. Malgré les étapes franchies, les participants ont relevé les défis suivants rencontrés au cours de la décennie, à savoir :

- a) Le manque de solutions durables aux contraintes en matière de capacités institutionnelles auxquelles le Secrétariat des A3 est confronté ;
- b) Le manque d'équilibre entre les intérêts nationaux de chaque membre des A3 et les intérêts de l'Afrique en raison de l'absence de coopération et d'harmonisation des positions des capitales des États membres des A3 ;
- c) Incapacité à élaborer les modalités relatives aux missions de terrain conjointes du CPS et du CSNU;
- d) La paralysie croissante du Conseil de sécurité des Nations unies résultant des dissensions entre les membres permanents et le recours permanent à la Résolution 377 de l'Assemblée générale des Nations unies du 3 novembre 1950 (Résolution « Union pour le maintien de la paix»), ainsi que les divisions croissantes au sein du Conseil de sécurité des Nations unies lui-même ; et
- e) Des malentendus procéduraux découlant des négociations relatives à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur le financement prévisible et durable des OSP de l'UA.

20. Afin de relever efficacement les défis auxquels l'A3 est confrontée, les participants ont proposé les recommandations suivantes :

- a) La nécessité pour le CPS de fournir en temps utile des orientations stratégiques à l'A3 ;

- b) La nécessité d'institutionnaliser et de régulariser les réunions entre le CPS et l'A3 afin qu'ils soient au courant des activités de l'A3 pour fournir des orientations politiques et stratégiques au plus haut niveau ;
- c) La nécessité pour l'A3 de continuer activement à faire le plaidoyer et à explorer la possibilité de s'assurer de la rédaction ou de la co-rédaction sur tous les dossiers et sujets d'intérêt pour l'Afrique au sein du Conseil de sécurité des Nations unies ;
- d) La nécessité pour l'A3 de continuer à renforcer ses relations avec le Groupe africain à New York, ainsi qu'avec d'autres regroupements régionaux ;
- e) La nécessité impérieuse de nommer un point focal de l'A3 au sein du Département des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité ;
- f) La nécessité de relancer les réunions mensuelles de coordination entre l'A3 et la Troïka du CPS ;
- g) La nécessité de renforcer davantage les capacités de l'A3, tant à New York qu'à Addis-Abéba ;
- h) La nécessité pour le CPS et l'A3 d'explorer la possibilité d'associer les A3 aux missions du CPS dans les situations de conflit/post-conflit en Afrique ;
- i) La nécessité d'institutionnaliser le mécanisme de l'A3 Plus 1 et l'incorporation de l'accord de collaboration convenu dans le Manuel sur les modalités de renforcement de la coordination et de la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies ;
- j) La nécessité d'institutionnaliser et de rendre régulières les interactions entre le CPS et les Experts de l'A3 ;
- k) La nécessité de mettre en place d'urgence un système crédible de gestion des connaissances et un dépôt numérique pour la mémoire institutionnelle de l'A3 afin de faciliter une transition en douceur entre l'A3 entrant et l'A3 sortant ;
- l) La nécessité pour l'A3 d'informer le CPS sur une base trimestrielle ou à tout autre moment lorsque le besoin s'en fait sentir, sur les questions africaines inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations unies, à des fins de partage d'informations et d'orientations nécessaires ;
- m) La nécessité d'élaborer des modalités pratiques pour gérer efficacement les questions résultant de la suspension d'un membre de l'A3 de participer aux activités de l'UA ;
- n) La nécessité pour la Commission de l'UA de s'attaquer d'urgence aux défis permanents en matière de capacité institutionnelle auxquels est confronté le Secrétariat de l'A3 et, à cet égard, la nécessité pour les autres États membres, en mesure de le faire, d'imiter l'Algérie, le Maroc et le Nigéria en détachant du personnel auprès du Secrétariat de l'A3 à leurs propres frais ; et
- o) La nécessité de finaliser et d'adopter le Manuel sur les modalités de coordination et de coopération entre le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine et les membres

africains du Conseil de sécurité des Nations unies, afin de guider les relations de travail entre le CPS et l'A3.

B. Sur la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique : Perspectives globales, réponses et implications pour l'A3

21. Les participants ont pris note des réflexions partagées par les panélistes. Ils ont exprimé leur profonde inquiétude face à la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement sur le Continent, malgré l'existence d'une pléthore d'instruments aboutis normatifs de l'UA. Ces instruments comprennent la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (ACDEG) de 2007 ; la Déclaration et les décisions [Ext/Assembly/AU/Decl.(XVI)] sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, adoptées par la 16e Session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, les 27 et 28 mai 2022 ; la Décision AHG/Dec.141(XXXV) et AHG/Dec.142 (XXXV), adoptées par la 35^e Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA tenue à Alger (Algérie) du 12 au 14 juillet 1999 ; la Déclaration sur le Cadre pour une réponse de l'OUA aux changements anticonstitutionnels de gouvernement, adoptée par la 36^e Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA tenue à Lomé (Togo) du 10 au 12 juillet 2000 (la Déclaration de Lomé) ; et la Déclaration solennelle du 50^e Anniversaire de l'OUA/UA, adoptée à Addis-Abéba le 25 mai 2013 ;

22. Les participants ont condamné toutes les formes de changements anticonstitutionnels de gouvernement et ont réaffirmé la politique de tolérance zéro de l'UA à l'égard de toute forme de changement anticonstitutionnel de gouvernement. En ce qui concerne les réponses aux changements anticonstitutionnels de gouvernement, les participants ont noté que l'UA a souvent appliqué un type de sanctions, à savoir la suspension de la participation de l'État membre concerné aux activités de l'Union et de ses organes. Les participants ont souligné que les sanctions n'étaient plus efficaces pour dissuader les changements anticonstitutionnels de gouvernement, en raison d'un certain nombre de défis, dont les disparités entre l'UA, les CER/MR et les Nations unies en termes de réponses aux changements anticonstitutionnels de gouvernement.

23. D'autres défis sont liés au non-respect par certains États membres, en particulier les pays voisins, des sanctions imposées par l'UA, ainsi que d'autres formes de mesures punitives imposées par certaines CER/MR et approuvées par le CPS. Tous ces défis sont exacerbés par le fait que l'UA ne dispose toujours pas de mécanismes de mise en œuvre. À cet égard, les participants ont encouragé les États membres à respecter les décisions du CPS et ont appelé à une coordination plus étroite entre l'UA, les CER/MR, l'ONU et la communauté internationale sur la mise en œuvre des sanctions de l'UA. Les participants ont souligné la nécessité de veiller à ce que les sanctions soient plus ciblées (sanctions intelligentes). Ils ont en outre souligné la nécessité pour :

- i) Les États membres de promouvoir des processus de gouvernance pleinement participatifs et mettre en place des institutions publiques solides, responsables et résilientes ;
- ii) Les États membres d'investir dans la lutte contre les déficits de gouvernance qui sont souvent cités comme l'une des causes fondamentales des changements anticonstitutionnels de gouvernement ; dans ce contexte, les États membres qui ne l'ont pas encore fait ont été encouragés à signer, ratifier et incorporer dans leurs législations nationales la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance et à respecter les principes démocratiques fondamentaux qui y sont consacrés ;

- iii) Redoubler les investissements dans les mesures préventives, telles que l'alerte précoce, la diplomatie préventive, ainsi que dans des capacités de réponse solides ;
- iv) Renforcer le régime de sanctions de l'UA et, à cet égard, la nécessité pour la Commission de l'UA d'accélérer la finalisation de l'étude globale sur les causes structurelles profondes et l'impact des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique ;
- v) Renforcer la coordination, l'alignement/la cohérence et la complémentarité des réponses aux changements anticonstitutionnels de gouvernement entre le CPS et les CER/MR, ainsi qu'entre le CPS et les Nations unies ;
- vi) Encourager les pays en transition à respecter les feuilles de route de transition et à mettre en œuvre les décisions du CPS et de leurs mécanismes régionaux respectifs ; et à cet égard, la nécessité d'opérationnaliser d'urgence le Sous-Comité de sanctions du CPS afin de suivre de près la mise en œuvre des décisions du CPS en matière de sanctions. Les participants ont en outre souligné la nécessité impérieuse pour tous les États membres de soutenir la mise en œuvre des mesures de l'UA visant à répondre à un changement anticonstitutionnel de gouvernement ;
- vii) S'assurer de la cohérence du CPS dans son application des instruments normatifs de l'UA ; à cet égard, les participants ont appelé à la finalisation de l'élaboration de directives pour la mise en œuvre des sanctions de l'UA et ont chargé le Comité d'Experts du CPS d'examiner le projet dans les meilleurs délais ;
- viii) La Commission, en coordination avec les États membres et les CER/MR, élabore des modalités pour rappeler tout membre de l'A3 qui a connu un changement anticonstitutionnel de gouvernement alors qu'il représente le Continent au CSNU, ainsi que la nécessité d'empêcher ce membre de l'A3 de participer à tout forum en tant que représentant de l'Afrique ;
- ix) Mobilisation de partenariats mondiaux plus solides avec la communauté internationale dans son ensemble, ainsi qu'avec le secteur privé ou les entreprises du secteur quasi-privé ;
- x) Veiller à ce que les forces de défense et de sécurité nationales restent professionnelles et respectent leurs mandats constitutionnels, ainsi que la nécessité d'améliorer les relations entre civils et militaires ;
- xi) Traduire en justice les auteurs de changements anticonstitutionnels de gouvernement en utilisant les institutions africaines existantes telles que la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- xii) Le renforcement des échanges informels entre le CPS et les États membres faisant l'objet de sanctions de l'UA, comme plateforme permettant de comprendre leurs défis et de faire des suggestions qui pourraient leur permettre d'accélérer le processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel ;
- xiii) La nécessité de toujours prévoir des couloirs humanitaires afin de veiller à ce que les citoyens ordinaires du pays concerné ne souffrent pas de manière disproportionnée de l'application des sanctions ;

xiv) La nécessité d'organiser une réunion ministérielle du CPS en marge des réunions du Conseil exécutif en 2024 qui seront consacrées à l'examen des questions relatives au phénomène du changement anticonstitutionnel de gouvernement en Afrique.

C. S'agissant du point sur le projet de Résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur le financement des Opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations unies

24. Le CPS de l'UA et l'A3 ont pris note et se sont félicités de l'état d'avancement des négociations sur le projet de Résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur le financement des opérations de soutien à la paix de l'UA autorisées par les Nations unies, présenté par S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la paix et à la sécurité.

25. Le CPS a félicité l'A3, sous la coordination de la République du Ghana, pour ses efforts soutenus visant à faire avancer la position commune de l'UA sur le financement des opérations de soutien à la paix de l'UA autorisées par les Nations unies, et a souligné la responsabilité principale du Conseil de sécurité des Nations unies pour la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les participants ont insisté sur le fait que les opérations de soutien à la paix de l'UA en Afrique sont déployées pour le compte des Nations unies et qu'elles se déroulent actuellement dans des conditions financières et sécuritaires difficiles. Ces déploiements reposent sur l'attente légitime que les Nations unies reprennent ensuite l'intégralité des responsabilités conformément aux dispositions de la Charte des Nations unies. Le CPS et l'A3 ont noté les progrès accomplis jusque-là en ce qui concerne la finalisation du Projet de résolution du Conseil de sécurité sur le financement des OSP de l'UA et ont souligné l'importance d'assurer un financement prévisible, adéquat et durable pour toutes les OSP de l'UA par le biais des contributions obligatoires des Nations unies. Le CPS a félicité l'A3 pour les progrès accomplis jusque-là en vue de la finalisation du Projet de résolution du Conseil de sécurité sur le financement des OSP de l'UA. À cet égard, le CPS a :

- i) Souligné qu'il importait de veiller à ce que la position commune de l'UA soit pleinement prise en compte, respectée et incorporée dans la résolution, en particulier les principes d'appropriation et de direction (commandement et contrôle) par l'UA de toutes les Opérations de soutien de la paix sur le Continent ;
- ii) Souligné également que l'UA a déjà démontré son engagement en faveur du partage des charges et des responsabilités, notamment en fournissant un soutien financier au titre de la facilité de réserve de crise du Fonds pour la paix de l'UA pour : a) les besoins financiers de la Mission de transition de l'UA en Somalie (ATMIS) ; b) la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) dans l'Est de la République démocratique du Congo ; c) le processus de paix au Soudan ; et d) le processus de paix dans le Nord de l'Éthiopie ;
- iii) Souligné que le projet de Résolution ne devrait pas faire référence à des chiffres, en particulier en termes de pourcentages et que l'UA n'accepterait pas un accès partiel aux contributions statutaires de l'ONU, étant entendu que le Conseil de sécurité de l'ONU a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et que, quoi que fassent les organisations régionales telles que l'UA, elles le font pour l'ONU et en son nom ;
- iv) Encouragé les A3 à rester guidés par la position initiale de l'UA ;
- v) Souligné la nécessité de retarder les négociations jusqu'en février 2024, date à laquelle les chefs d'État et de gouvernement africains recevront des informations relatives au processus afin de leur permettre de se prononcer sur les propositions des partenaires, en particulier la

proposition des États-Unis visant à financer les OSP de l'UA à hauteur de 75 % au maximum par le biais des contributions statutaires des Nations Unies ;

- vi) Souligné que tout désaccord avec la position initiale de l'UA telle qu'elle est énoncée dans le document de consensus de l'UA sur le financement prévisible, adéquat et durable des activités de paix et de sécurité de l'Union africaine devrait être soumis à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en vue d'obtenir des orientations et des instructions supplémentaires ; et
- vii) Souligné la nécessité pour les États membres de continuer à parler d'une seule voix tout au long du processus de négociation.

D. Sur l'examen du projet final du Manuel sur les modalités de renforcement de la coordination et de la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3)

26. Les membres du CPS et de l'A3 se sont félicités de l'élaboration du Manuel final sur les modalités de renforcement de la coordination et de la coopération entre le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine et les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) et, à cet égard, ont salué les efforts entrepris par le Comité d'Experts du CPS et l'appui de la Commission de l'UA (Secrétariat du CPS), pour finaliser le projet à leur niveau.

27. Le CPS et les membres de l'A3 ont examiné le Manuel et, à cet égard, ont demandé à la Commission de l'UA d'y intégrer les contributions supplémentaires des États membres en vue de son examen et de son adoption par le CPS au niveau des ambassadeurs avant de le soumettre pour adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

28. En conclusion, les participants ont en outre noté avec satisfaction les réalisations importantes enregistrées par l'A3 depuis le lancement du premier Séminaire de haut niveau en 2013, à Oran (Algérie) et ont, de manière spécifique, félicité les membres actuels de l'A3 (Gabon, Ghana et Mozambique). Ils ont en outre félicité en particulier la République du Ghana pour ses contributions exemplaires en tant que coordinateur des A3, ainsi que le Gabon et l'autre membre sortant des A3. Ils ont encouragé les nouveaux A3 (Algérie et Sierra Leone) à tirer les leçons, s'inspirer des bonnes pratiques des membres sortants des A3 et à stimuler la dynamique existante en renforçant la cohésion des A3, en vue d'amplifier efficacement la voix et la position commune de l'Afrique sur les questions de paix et de sécurité africaines inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations unies ;

VII. MOTION DE REMERCIEMENTS

29. La Représentante permanente de la République du Mozambique auprès de l'UA, S.E. l'Ambassadeur Ana Nemba Uaine, a prononcé la motion de remerciements au nom des participants. Elle a exprimé sa gratitude au gouvernement algérien et, en particulier, aux autorités d'Oran pour leur généreuse hospitalité et les excellentes installations qui ont permis l'organisation réussie du 10^e Séminaire de Haut niveau. Elle a également exprimé sa gratitude à l'UNITAR, au Danemark, à la Norvège et à la Suisse pour leur soutien continu à l'organisation réussie du Séminaire de haut niveau et attend avec intérêt l'organisation réussie du 11^e Séminaire de Haut niveau, à Oran, en Algérie, en décembre 2024.

VIII. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

30. Au cours de la cérémonie de clôture, des déclarations ont été faites par S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la paix et à la sécurité ; S.E. Ahmed Attaf, Ministre des Affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger de la République algérienne démocratique et populaire, en sa qualité d'hôte ; S.E. Kwaku Ampra Twum-Sarpong, vice-Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale du Ghana et Coordonnateur des membres africains du Conseil de sécurité (A3) ; et de S.E. Dr Mamadou Tangara, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et des Gambiens de l'Extérieur de la République de Gambie, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de décembre 2023.

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

Peace and Security Council

High Level Seminar - Conclusions

2023-12-18

Conclusions of the 10th High-Level Seminar on Peace and Security in Africa, 17-18 December 2023, Oran, Algeria.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/2014>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)